



Compte-rendu UNSA du CT du 26 juin 2012

Début du CT à 14h15 (Président retardé par incident sur campus Sciences).

Toutes les organisations syndicales sont présentes, et occupent leurs sièges ayant voix délibérative.

Étaient présents pour l'Administration: Pierre Mutzenhardt (Président de L'UL), Martial Delignon (1er Vice-Président), Christine Roizard (VP Politique financière et des ressources humaines [VP PolFin-RH]), Emmanuelle Gurtner (VP adjointe Politique financière et des ressources humaines [VP adj. PolFin-RH]), F. Noël (DGS par intérim), M. Riquart (DRH), B. Wurtz (DRH adjoint).
Secrétaire de séance L. Eccli. Secrétaire de séance adjoint E. Rozé.

Ordre du jour

- Détermination des primes pour charges administratives (PCA) et des primes de responsabilités pédagogiques (PRP) (avis) RETIRE, remplacé par:
Fin de deux concessions de logement pour les personnels logés sur le site de l'IUFM de **Metz Paixhans**
- Éléments de méthode (**groupes de travail**) sur l'élaboration d'une politique:
 - d'aménagement du temps de travail pour les personnels BIATOSS,
 - d'aménagement du temps de travail pour les personnels enseignants, à travers notamment l'harmonisation du référentiel des enseignants-chercheurs,
 - envers les personnels contractuels, à travers l'élaboration d'un règlement de gestion,
 - d'harmonisation des régimes indemnitaires des personnels BIATOSS (information)
- **Suivi** des propositions et avis du CT du 5 juin 2012 (information)
- Mise en place du **CHSCT** de l'établissement (avis)
- Questions diverses

Approbation du PV du CT du 29 février 2012 (avis)

Distribué en séance, approbation reportée au prochain CT.

1. Fin de deux concessions de logement pour les personnels logés sur le site de l'IUFM de Metz Paixhans (avis)

DGS: Suite à la fusion des deux sites IUFM messins Paixhans et Montigny-lès-Metz sur Montigny, Paixhans (propriété du CG57) doit être remis en état et libéré totalement. En particulier deux logements étaient attribués à deux agents pour nécessité absolue de service et doivent être repris pour le 31 août. S'agissant d'une réorganisation de service, l'avis du CT est requis.

Sur les deux agents concernés, l'un quitte l'UL (affectation en EPLE) et l'autre a bénéficié d'un mouvement interne. Ces logements seront donc libérés, les agents quittant le site.

CGT: Les agents ont-ils eu un préavis suffisant?

DRH: La libération des logements était inscrite dans le programme de redéploiement fin 2011 et connue des deux agents depuis janvier. Un courrier officiel avec AR leur a été envoyé le 5 avril 2011.

Vote : POUR à l'unanimité.

Question Diverse jointe à ce point: Quel devenir pour les **personnels du site fermé**?

DRH: Tous ont été réaffectés, sauf 3 agents non réaffectés sur Montigny, qui ne souhaitent pas quitter le site, et qui doivent avoir une affectation au 1er sept. Ils ont été reçus par la direction de l'IUFM; 3 propositions vont être faites à chacun(e) et la solution devrait être trouvée dans les 15 jours.

CGT: Ces affectations sont-elles en accord avec les statuts et compétences des agents?

DRH: Oui mais en revanche un agent qui était seul en cuisine se retrouvera sous la responsabilité d'un agent plus qualifié sur le nouveau site.

CGT: D'autres agents ont dû accepter une affectation par défaut, quelle attention est portée sur leur situation?

DRH: Est informé du cas d'un agent qui va être reçu à nouveau prochainement par la dir. IUFM. Il faut faire jouer la mobilité interne. Ces agents doivent exprimer leurs demandes et on verra au cas par cas en fonction de leurs compétences et des besoins de l'établissement.

Président: Affirme l'attention particulière portée sur l'IUFM, entré depuis 2 à 3 ans dans un processus de changement (réformes) qui a modifié les repères et abouti à des réorganisations. La masterisation a provoqué une diminution des volumes d'étudiants, et donc une rationalisation des moyens (mais pour Metz il s'agit bien d'une rationalisation et non d'une fermeture sèche), conduite par l'administratrice de l'IUFM que PM remercie pour l'accompagnement des agents dans leur réaffectation. D'autres questions se poseront sur l'IUFM, et une nouvelle réforme de la formation des maîtres est attendue. Les personnels ont donc été soumis à des pressions diverses ces dernières années.

2. Mise en place du CHSCT de l'établissement (avis)

DGS: Le nouveau décret est paru ([Décret n° 2012-571](#) du 24 avril 2012). Outre le Président, il stipule la participation de maximum 9 titulaires représentants des personnels (désignés par les organisations syndicales du CT au prorata de leurs sièges), et maximum 3 titulaires représentants des usagers (étudiants désignés par leurs organisations syndicales élues au CA). Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sera installé à la rentrée de septembre. Pour la composition du CHSCT, l'avis du CT est requis avant celui du CA.

UNSA: Des CHSCT spéciaux ou locaux existent dans certaines structures (écoles, labos...): quel est leur devenir et quelle est leur articulation avec le CHSCT de l'établissement?

FN: Ces questions seront examinées après la mise en place du comité d'établissement, lequel sera expressément consulté.

FO: Un tel comité local existe à l'Institut Jean Lamour, il est jugé indispensable au regard des risques particuliers des équipements.

Président: Il existe effectivement des conventions antérieures, notamment sur des UMR avec le CNRS, et ces comités pourront être maintenus (surtout en fonction d'une taille critique) mais en accord avec le CHSCT.

UNSA: Est-ce que le président a déjà nommé le Conseiller de prévention de l'établissement?

Président: Non pas encore mais en toute logique cela devrait être le DHSE. De même l'inspection H&S doit être confiée par l'établissement soit à l'Inspection générale du Ministère, soit à un inspecteur H&S désigné dans l'établissement.

CGT: Les représentants du CHSCT seront-ils formés? Jusqu'à quel point?

Président: Oui, c'est obligatoire.

DGS: Le CHSCT devra identifier les besoins spécifiques et définir un plan de formation en conséquence.

Président: La formation devra prendre en compte les spécificités des équipements installés dans l'UL (rayonnement ionisant, risques biochimiques...).

Vote : POUR à l'unanimité.

3. Groupes de travail sur les politiques d'établissement (information)

4 axes de travail prioritaires sont prévus, portés par 4 groupes de travail (GT):

- aménagement du temps de travail pour les personnels BIATOSS,
- aménagement du temps de travail pour les personnels enseignants, à travers notamment l'harmonisation du référentiel des enseignants-chercheurs (ens-ch),
- politique de l'emploi contractuel, (règlement de gestion)
- harmonisation des régimes indemnitaires des personnels BIATOSS

UNSA: le référentiel ens-ch, à travers les heures accordées forfaitairement pour l'exercice de certaines fonctions ou charges, a une implication financière qui le lie au régime indemnitaire des ens-ch. En particulier, ces implications doivent être évaluées pour que le régime indemnitaire BIATOSS ne serve pas de variable d'ajustement.

Président: Confirme que cela ne sera pas le cas (confirmé par VP Moyens). Ce volet financier sera effectivement pris en compte dans l'établissement du référentiel (scénarios et simulations correspondantes). Cela peut être précisé dans l'intitulé du GT.

Président: Le référentiel enseignant-chercheur touche à l'enseignement et à la recherche, et nécessite l'intégration de membres des CF et CS au GT, puis le vote par le CF et le CS.

Un calendrier est établi pour parvenir à une mise en place au 1er janvier 2013.

- 1es réunions avant les congés d'été, puis sept-oct-nov 2012
- soumission au CT et en plus aux CF et CS pour le référentiel, puis au Sénat (avis requis sur le Projet stratégique de l'établissement), enfin au CA, pour fin novembre.

Pour les GT hors référentiel, l'administration propose d'adopter une composition-type. Dans chaque GT: 1 VP, le DGS, appui RH, et 7 représentants du personnels (avec autant de suppléants) répartis de la façon suivante : 3 UNSA, et 1 pour chacune des 4 autres org. synd.

Après discussion (initiée au précédent CT), l'accord est trouvé sur la représentation syndicale:

- membres titulaires et suppléants issus des organisations syndicales élues au CT, au prorata des sièges
- membres du CT, ou membres désignés par l'org. synd. parmi ses élus aux seuls conseils centraux mais hors CA (le CA étant décisionnaire au final)

L'UNSA a défendu la nécessité de la légitimité (élus) et de la représentativité prorata des sièges pour défendre le mandat que vous nous avez donné.

Les VP dans les GT:

- Indemnitaires: 1er VP Martial Delignon
- ARTT: VP adj Politique financière et des ressources humaines Emmanuelle Gurtner
- Contractuels: VP Politique financière et des ressources humaines Christine Roizard

Chaque GT tiendra de plus une séance avec des membres des CS et CF (les bureaux n'étant pas encore constitués) pour leur donner une visibilité sur les implications en formation-recherche.

L'UNSA remarque que cette organisation établie pour partie en concertation n'est bizarrement pas soumise au vote.

CGT: La mise en place du nouveau règlement ARTT ne peut-elle être reportée à la rentrée universitaire suivante (1er sept 2013), car certains agents organisent leur temps de travail sur l'année Universitaire (garde d'enfants, temps partiel...)?

Président: Le CT a pourtant affirmé l'urgence de cette question! Retarder encore n'est pas souhaitable. Des dispositions transitoires sur le reste de l'année U 2012-2013 peuvent être définies par le GT.

Pour le GT référentiel Ens-Ch, la composition est : les 4 membres élus du CT enseignants-chercheurs + 4 du CS + 4 du CF (Prof., Maîtres Conf., Enseignants, désignés par les conseils), VP Politique financière et des ressources humaines DGS, appui RH.

Deux CT spéciaux seront consacrés à l'avancement de ces GT en sept-oct, pour éventuellement les orienter (Idem en CS et CF.)

Les org. synd. doivent faire parvenir rapidement les noms de leurs représentants à ces GT.

4. Suivi des propositions et avis du CT du 5 juin 2012 au CA (information)

- La décision sur les CRCT a été **reportée** par le CA.
- Modif du RI: **Pour** (Idem CT)
- Avancement local ens-ch: **Pour** (Idem CT)

VP PolFin-RH: L'**avancement local** a rencontré des difficultés d'organisation, beaucoup de dossiers et de possibilités (au national comme en local), mais aussi certains secteurs CNU non représentés parmi les élus rapporteurs. Désignation de rapporteurs dans des sections approchantes (ex.: Théologie avec rapporteur Philosophie) pour assurer le meilleur traitement des dossiers aux candidats. Tous les rapporteurs sont désignés, ils doivent maintenant examiner les dossiers d'ici mi-juillet pour que les promotions soient effectives au 1er sept.

Président: 2 membres de l'équipe politique seront là pour animer les 3 réunions d'harmonisation avant le passage au CA restreint (comité d'experts).

L'avis sera : promouvable ou réservé.

5. Questions diverses

SGEN

1) **Mobilité interne des contractuels** freinée malgré l'affichage de cette possibilité? A connaissance d'au moins un cas explicite (avis négatif d'un membre de jury de recrutement sur le critère du statut).

DRH: N'a pas connaissance de problèmes, et les jurys ne se sont pas encore réunis pour la nouvelle campagne.

SGEN : Parle de la campagne précédente.

DRH : Un représentant de la RH est systématiquement présent, et le recrutement se fait sur les compétences uniquement.

DGS: C'est bien une démarche large de mobilité interne qui a été initiée, il n'y a pas eu recommandation de privilégier les personnels titulaires mais les services ou composantes recruteurs peuvent être frileux devant un statut contractuel (en CDD car les CDI ne posent pas ce problème): statut précaire, quel financement? Le représentant RH dans le jury apporte un appui pour examiner au cas par cas les possibilités de montage pour financer le poste; mais ce n'est pas possible systématiquement.

Président: Le GT Contractuels pourra examiner cette question.

2) Suivi des **agents CDIsés / CDIsables** (loi Sauvadet)

DRH: Il est compliqué d'avoir une visibilité sur les personnels concernés avant la fusion des 4 bases Harpège (début juillet). Les services / composantes employeurs sont systématiquement interrogés en amont sur les prolongations de contrat qui déboucheraient sur une CDIisation. Pas de frein à la prolongation, attention particulière au respect du délai de préavis envers les agents.

Président: La CPU va reposer au nouveau gouvernement la question du financement de ces CDIisations imposées par la loi. Fait remarquer que la DRH de l'établissement a vite réagi pour appliquer la loi au bénéfice des agents, alors que d'autres universités montrent moins d'empressement.

CGT, FSU, FO

1) Problème général de la **circulation d'informations** dans l'UL, et de leur accessibilité. Liste de diffusion générale?

1er VP: une liste de diffusion générale, institutionnelle est déjà active. La liste de diffusion générale, non modérée, à l'usage des personnels, dont chacun pourra se désabonner, sera possible après la fusion Harpège et sera opérationnelle à la rentrée de septembre.

Président: Le blog UL veut répondre au besoin d'infos. Mais il doit trouver son articulation avec l'ENT déjà existant.

UNSA: Confirme la difficulté de retrouver une information dans l'ENT.

1er VP: Souligne le travail et la réactivité de la Direction du Numérique sur ces projets.

2) **Mission « Médiation »**, présentée au CA mais pas au CT? (un poste ouvert au recrutement)

Président: Il s'agit d'une délégation, ce médiateur est rattaché au président avec une mission d'écoute individuelle, complètement découplée de toute hiérarchie (DRH, DGS). La mission est d'un an pour accompagner les personnels dans le contexte de fusion et de réorganisations de l'UL.

D'autres délégations sont également créées: Conditions de travail, processus de décision (ingénierie administrative en mode projet: conventions...), vie institutionnelle (mise en cohérence des Règlements intérieurs: changements à la rentrée sur Pôles Scientifiques et Collegiums notamment Interface à mettre en accord avec le décret, évolution du PRES...).

UNSA: Rappelle que le RI du CT n'a jamais été voté. (1ere mouture laissée en suspens après parution du RI-Type.)

Président: 1 groupe de travail va être mis en place pour le rédiger.

UNSA : ce groupe existe déjà mais n'a jamais été réuni.

3) Loi Sauvadet: la DRH a-t-elle appliqué la Note de service du Ministère (3 avril 2012) ou l'Article 8 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 moins restrictif sur le **nombre de CDisables à l'UL**?

DRH: La Note et la Loi s'imposent à l'établissement, les deux doivent être appliquées et la Note ne fait que préciser les dispositions de la loi. Chaque ministère devait en préciser les contours (note) du fait de certaines spécificités.

CGT: La population concernée aurait-elle été plus large en ne prenant en compte que les critères de la loi? Certaines universités ont revu leur estimation à la baisse après publication de la Note.

DRH: À l'UL le recensement a été fait sur les critères de la Note. La DRH avait identifié d'abord 35 agents, au final 45 ont bénéficié de cette loi, c'est donc un gain pour les personnels.

Président: En l'absence de recensement sur les seuls critères de la loi on ne peut pas dire quel aurait été le différentiel.

4) Loi Sauvadet: organisation de la **Titularisation des Contractuels**

DRH: 430 CDD/CDI ont été identifiés comme pouvant bénéficier des procédures de titularisation (recrutement direct pour la catégorie C, examen professionnel, concours réservé) prévues par la loi sur les 4 prochaines années. L'an passé 92 concours ont été ouverts sur le périmètre de l'UL. Il faudrait donc réserver tous ces concours sur les 4 ans à venir! Le GT Contractuels devra donc examiner cette question. Une 1e estimation est demandée par le Ministère pour le 26 juin et un prévisionnel pour septembre. La DRH indique que l'on pourrait envisager de réserver 1/3 des concours.

UNSA

1) **Budget de l'Action sociale**: Crédit épuisé? Le secours exceptionnels n'ont pas été aux agents bénéficiaires depuis le 23 mai, PIM et ASIU en attente également, quid des prestations liées aux vacances des enfants (colonies, centres aérés.....) et enfin des aides à la rentrée scolaire que l'on vient de relancer?

DHR adj.: Le déménagement d'une partie des services (Libération) a retardé l'exécution du budget de l'AS, mais il s'agit d'un simple problème de lignes budgétaires et non de budget de l'AS; l'argent existe mais n'est pas sur la bonne ligne.

UNSA: Souligne l'urgence des secours votés par le Comité de secours financier provisoire pour les agents concernés et s'étonne de ce délai (1 mois) pour une simple question de gestion. Perçoit un nouveau signal négatif sur le budget de l'AS. Elle rappelle que le budget affiché à ce jour a été diminué de moitié depuis la fusion.

2) **Bilan social de l'UL**: Quand est-il prévu de l'établir et de l'exposer au CT, pour disposer d'un outil de pilotage indispensable?

DHR adj.: Il sera établi après 1 an d'exercice, en 2013. Un canevas sera défini et proposé au CT (rubriques, indicateurs, modes de calcul). Un GT effectuera une étude détaillée préalable du bilan, pour permettre un vote en CT.

3) Précision sur les 2 postes mis à disposition de **Fréquence fac**

DGS: il s'agit de deux CDD de un an, Catégorie C et antérieurs à l'UL. Cela permet une émission de 1h par jour sur France bleue et podcast.

Président: Il propose d'évaluer l'impact de l'émission, le projet de montée en charge, les coûts, et l'implication de l'UL dans ce projet. C'est de la compétence du CVU qui devra donner une réponse avant la fin d'année.

Le Président quitte la séance en raison d'autres obligations.

Commission pour l'attribution de **Congés de formation professionnelle** prévue le lendemain 27/06?

DRH adj.: 4 représentants du personnel doivent siéger, désignés par les org. synd. du CT mais pas forcément parmi ses membres.

CGT: 42 mois à répartir: pourquoi ce chiffre? Il manque 5 mois pour satisfaire toutes les demandes, peuvent-

ils être financés pour éviter les difficultés de sélection des candidats?

DRH: Les 42 mois sont la somme des congés formation attribués l'an passé par les 4 ex-établissements. L'UL a pris pour règle de ne pas augmenter les charges par rapport aux 4 établissements. La commission prévue le lendemain pourra étudier l'opportunité de les porter à 47, sinon des arbitrages devront être faits. Le CT doit donc communiquer les noms des personnes qui siégeront.

Suite à une concertation en raison du délai court et d'indisponibilités, la commission est reportée à la semaine suivante.

FSU : Qu'en est-il du plafonnement des heures supplémentaires ens-ch à 96h? (Des cas particulier en Histoire médiévale qui nécessiteraient de dépasser ce plafond)

VP PolFin-RH: Le GT référentiel ens-ch devra harmoniser les règles. Pour l'instant pas de changement par rapport aux dispositions antérieures.

Fin du CT à 17h30.